



Licenciement suite liquidation judiciaire

Par **Erto**, le **06/06/2023** à **22:07**

Suite à la liquidation de la société j'ai été licencié pour motif économique. avec preavis débutant le 8 avril 2021 et finissant le 7 juin 2021. Le mandataire judiciaire m'a adressé ma lettre et m'a confié au SCTS pour la suite des formalités et paiements. rnrnJe me suis inscrit au pole emploi mais j'ai été radié car le mandataire ne m'a jamais fourni l'attestation employeur nécessaire au calcul de mes droits au chômage.rnrnJ'ai attendu qu'on me règle mes indemnités de licenciement et les salaires impayés, en vain, pas de réponse.rnrnAlors je me suis rendu au bureau du SCTS et une employé m'a répondu que le fait que je travaillais pour une société d'un membre de ma famille, il y avait une enquête et fallait attendre le résultat. Je leur ai fourni tous les justificatifs et même mes relevés de banque sur les deux dernières années.rnrnJ'ai réclamé à maintes reprises mon attestation employeur qui m'aurait permis de bénéficier de l'assurance chômage et à ce jour, le 6 juin 2023 je n'ai toujours rien. je n'ai pas non plus reçus mes indemnités et salaires impayés, ni par le SCTS ni par AGC.rnrnJ'ai attendu la fin de l'instruction de la liquidation et toujours rien. Je pense que la clôture ne va pas tarder. rnrnje voudrais savoir si je peux m'adresser au conseil des prud'hommes pour réclamer mes droits.rnrnJe vous remercie par avance pour vos précieux conseils.